EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

2024/6

Objet: Réglementation de l'accès des véhicules de plus de 3,5 tonnes à la route des Chevrières (71260)

Le Maire de Charbonnières (71260), Sylvie OUTURQUIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4.

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée,

Vu la nécessité de protéger la sécurité des usagers de la route et de préserver la qualité de vie des riverains,

Considérant la nécessité de limiter la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes sur la route des Chevrières, il convient de réglementer le trafic des poids lourds, dans la section comprise entre Charbonnières et Saint-Martin-Belle-Roche pour des raisons de préservation des infrastructures et de tranquillité publique,

Considérant que la présente mesure vise à assurer la sécurité et le bien-être des habitants de la commune,

1 dérogation est accordée pour les véhicules MBA menant à la déchetterie de St Martin-Belle-Roche.

ARRÊTE:

Article 1 : L'accès à la route des Chevrières, depuis la RD 103 jusqu'à Saint-Martin-Belle-Roche, est INTERDIT aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, à l'exception des véhicules de secours, de collecte des déchets et des véhicules autorisés par dérogation spécifique, cela à compter de la signature du présent arrêté

Article 2: Les véhicules visés à l'article 1 sont déviés vers Sennecé-les-Mâcon

Article 3 : La signalisation relative à la présente réglementation sera mise en place par la Commune de Charbonnières. Elle est conforme aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 4 : Tout contrevenant à la présente réglementation s'expose aux sanctions prévues par la législation en vigueur.

Article 5 : Cette décision peut être contestée dans les 2 mois à compter de la notification de la présente décision, soit auprès du Président du Département pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon

Fait à Charbonnières, le 12/06/2024 ARBONNES, Sylvie OUTUROUIN

Sylvie OUTURQUIN